

Faits d'actualité

G. P.

Volume 24, numéro 1, 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103317ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103317ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

P., G. (1956). Faits d'actualité. *Assurances*, 24(1), 27–35.
<https://doi.org/10.7202/1103317ar>

Faits d'actualité

par

G. P.

27

I — Les résultats de 1955 en incendie

Ils sont moins bons que ceux de 1954, mais ils restent quand même en-deçà du déficit d'exploitation si l'on en juge par les chiffres provisoires d'Ottawa.¹ Ainsi, le rapport des sinistres aux primes est passé de 50.28 en 1954 à 54.50 en 1955 dans l'assurance contre l'incendie. Cinquante-cinq pour cent étant à peu près le point névralgique, c'est-à-dire le moment où les résultats techniques menacent de devenir déficitaires pour la plupart des entreprises, la marge est mince. Entre les deux exercices, il y a donc la différence qui existe entre un profit technique substantiel d'environ quatre et demi pour cent et un faible excédent d'un demi d'un pour cent. L'écart s'explique par des primes acquises à peine plus élevées (deux pour cent) et par des sinistres augmentés de dix pour cent. Tout cela est dans les risques du métier, que les ouragans de l'an dernier ont contribué à augmenter. La réduction des tarifs explique également que le revenu-prime n'ait guère augmenté, malgré l'activité économique assez extraordinaire en 1955 et malgré la hausse générale des prix qui devaient entraîner une expansion correspondante des assurances. Or, fait à signaler également, si les primes acquises sont un peu plus élevées qu'en 1954, les primes souscrites — barème immédiat de l'activité — sont moins élevées: chose qui s'explique sans doute par le jeu des réserves.

¹ Que nous tirons du *Chronicle* et du *Financial Post*. Dans le premier cas, ce sont les chiffres des sociétés assujetties au contrôle fédéral.

ASSURANCES

Voici la répartition des primes acquises et des sinistres entre les sociétés canadiennes, anglaises et américaines:

| | Primes acquises | Sinistres | Rapport |
|----------------------|------------------|--------------|---------|
| Sociétés canadiennes | \$ 38,398,158 | \$19,432,346 | 50.61 |
| Sociétés anglaises | 52,355,948 | 29,730,363 | 56.79 |
| Sociétés étrangères | 51,978,674 | 28,624,710 | 55.07 |
| | 1955 142,732,780 | 77,787,419 | 54.50 |
| | 1954 140,096,885 | 70,445,574 | 50.28 |

28

Les sociétés canadiennes continuent de détenir une faible partie des primes (environ vingt-sept pour cent), les sociétés anglaises et américaines se divisant à peu près également les soixante-treize qui restent. Si les premières ne progressent pas plus vite, c'est qu'elles n'ont pas la taille, les ressources et les moyens d'action des autres qui, par leur traité de réassurance et leur organisation technique, parviennent à maintenir leur emprise sur le marché et sur les syndicats. Et c'est ainsi que le gros des affaires leur revient par un processus régulier et une situation technique très forte. Ajoutons à cela que bon nombre de sociétés canadiennes appartiennent à des groupes étrangers, qui n'ont pas intérêt à les favoriser au détriment de la société principale. À signaler, enfin, que les sociétés canadiennes continuent d'avoir de meilleurs résultats que les autres, probablement parce qu'elles se chargent moins.

II — Assurance automobile

Dans l'assurance automobile également, les résultats sont moins bons qu'en 1954. Malgré la réduction des tarifs, les primes sont un peu plus élevées, mais les sinistres ont coûté plus cher. Ainsi, le rapport des sinistres aux primes acquises a passé de 53.41 à 57.48. La marge reste assez grande pour laisser un bénéfice substantiel; les frais d'administration de l'assurance automobile étant, en effet, moins élevés que ceux

¹ J. H. explique pourquoi dans son article intitulé: « Les capitaux Américains au Canada et l'Assurance », p. 15.

ASSURANCES

de l'assurance contre l'incendie par suite de commissions limitées à 15 ou 20 pour cent au maximum. On sait que généralement, en effet, on fixe à soixante-trois pour cent la part des sinistres auxquels l'industrie peut faire face sans perte.

Par une curieuse contradiction, l'assurance automobile est davantage aux mains des sociétés canadiennes. Voici les chiffres pour 1954 et 1955: ¹

| | Primes acquises ¹ | | Sinistres ¹ | | Rapport des primes aux sinistres | |
|----------------------|------------------------------|------|------------------------|------|-------------------------------------|------|
| | 1955 | 1954 | 1955 | 1954 | 1955 | 1954 |
| Sociétés canadiennes | 75 | 71 | 44 | 38 | 58 | 54 |
| Sociétés anglaises | 43 | 42 | 24 | 22 | 56 | 53 |
| Sociétés étrangères | 54 | 51 | 31 | 27 | 57 | 53 |
| | 172 | 164 | 99 | 87 | | |

29

Ainsi, d'une part les sociétés canadiennes détiennent une proportion beaucoup plus forte des affaires traitées, probablement parce que l'assurance automobile est de création relativement récente et que les sociétés canadiennes n'ont pas trouvé un marché déjà encombré quand elles ont commencé à traiter d'assurance automobile. A noter également que la Canadian Underwriters' Association n'exerce pas la même emprise sur le marché de l'assurance automobile. Celle-ci peut se faire beaucoup plus facilement hors des cadres du syndicat que l'assurance contre l'incendie.

Autre fait à constater, les résultats des sociétés canadiennes sont un peu moins bons que ceux des assureurs anglais et étrangers. Cela s'explique, croyons-nous, par le fait que les sociétés indépendantes (canadiennes pour la plupart) ont un tarif un peu au-dessous de celui du syndicat.

A signaler enfin l'importance considérable prise par l'assurance automobile au Canada depuis quelques années. Les primes qui, pendant longtemps, ont été bien au-dessous des primes incendie, dépassent maintenant celles-ci de beaucoup:

¹ En millions de dollars.

cent soixante-douze millions contre cent quarante-deux en 1955. Et la marge va s'accroissant chaque année avec l'essor de l'automobile au Canada et la hausse des indemnités qu'exigent des jugements de plus en plus élevés, un encombrement des routes de plus en plus grand, le coût croissant des réparations et le prix de plus en plus élevé des voitures. À cela ont évidemment correspondu des tarifs croissants, même si depuis deux ou trois ans la tendance est à la baisse parce qu'on était allé vraiment un peu fort.

III — Assurance sur la vie

Les résultats de l'assurance sur la vie ne s'estiment généralement pas de la même manière que ceux des assurances de choses ou de dommages. Il n'est pas question de savoir, en effet, dans quelle mesure les résultats réels ont dépassé les résultats anticipés — ce qui permet de déterminer le bénéfice industriel — autant que d'indiquer l'augmentation de la production ou de la vente, comme on dit en Amérique. En effet, chacun sait qu'étant donné les tables de mortalité employées, la marge de sécurité est telle que les affaires ne peuvent laisser qu'un bénéfice plus ou moins important suivant leur chiffre et leur qualité, mais que l'État et la concurrence dirigent vers l'assuré participant dans la proportion d'au moins quatre-vingt-dix pour cent.

C'est donc autre chose qu'il faut étudier pour indiquer la marche des affaires. Pour qu'on en juge, voici des chiffres ayant trait à la production,¹ qui permettent de signaler la marche en avant et quelques aspects de son orientation:

| Au 31 décembre | 1955 | 1954 |
|---|-------------------------|------|
| | en milliards de dollars | |
| Assurances en vigueur au Canada | 26,5 | 23,9 |
| Nouvelles assurances traitées durant l'exercice au Canada | 3,4 | 2,8 |

¹ Les polices résiliées, en nombre et en espèces, devraient aussi faire l'objet d'une étude comparative que nous devons remettre à plus tard faute des chiffres voulus.

ASSURANCES

Ces montants se répartissent suivant la statistique officielle, entre l'assurance ordinaire, la grande branche, c'est-à-dire l'assurance qui n'entre pas dans les autres catégories, l'assurance populaire et l'assurance groupe dont voici l'importance relative en 1955 et 1954 :

| | 1955 | 1954 |
|---|-------------------------|---------|
| | en milliards de dollars | |
| <i>Assurances en vigueur au 31 décembre</i> | | |
| assurance-vie ordinaire | 18,3 | 16,7 |
| assurance populaire | 1,8 | 1,8 |
| assurance collective | 6,3 | 5,4 |
| | 26,4 | 23,9 |
| <i>Nouvelles assurances souscrites</i> | | |
| <i>durant l'exercice</i> | | |
| assurance-vie ordinaire | 2,6 | 2,2 |
| assurance populaire | ,1 (38) | ,1 (66) |
| assurance collective | ,7 | ,47 |
| | 3,4 | 2,8 |

31

En somme, la production dans l'assurance sur la vie continue d'augmenter; elle a été de 21.7 pour cent de plus en 1955 qu'en 1954, avec une hausse beaucoup plus forte dans l'assurance collective (48 pour cent) qu'en assurance vie ordinaire (18 pour cent) et une légère diminution en assurance populaire. Celle-ci continue d'être largement dépassée par les autres genres d'assurance vie. Il est évident que l'assurance populaire avec ses défauts et son coût élevé n'a de chance de se développer qu'en période sinon de crise, du moins d'économie au ralenti. Dès que l'ouvrier peut se payer autre chose, on le lui offre de préférence. De plus, si l'assurance collective ne remplace pas entièrement l'assurance populaire, avec son coût peu élevé — que réduit encore la participation du patron — elle laisse peu de place pour autre chose dans un budget déjà bien encombré par la vie courante et par les paiements échelonnés qu'exigent le poêle, les meubles, l'appareil de télévision, la machine à laver et ces multiples appareils qui sont

mis à la portée des petites bourses par la vente à tempérament, dans les périodes de grande activité économique.

32 Et c'est ainsi que d'année en année, l'assurance vie en vigueur au Canada augmente rapidement. Il y a dix ans, au lendemain de la guerre, elle était de dix milliards; il y a cinq ans, le chiffre était de seize milliards. Il est maintenant de vingt-six milliards de dollars. C'est un extraordinaire essor qui s'explique à la fois par un très grand et efficace effort de production, par une publicité tenace et nettement orientée vers la protection de la famille et par des revenus croissant, il faut bien l'admettre, avec la réduction du pouvoir d'achat de la monnaie, correspondant à une inflation soutenue, même si elle n'est pas spectaculaire.

Les chiffres qui précèdent ne tiennent pas compte des affaires traitées à l'étranger par les sociétés canadiennes. Pour certaines, c'est la plus forte part. Ainsi, si la Sun Life avait en vigueur deux milliards huit cent millions d'assurance au Canada, le montant total des contrats dans le monde entier était de six milliards cinq cent millions le 31 décembre 1955. Pour la Great West, le montant était d'un milliard trois cent millions au Canada et de deux milliards quatre cent millions en tout. Quant à la Canada Life, elle avait au 31 décembre 1955 un chiffre total de deux milliards cent millions, dont un milliard quatre cent cinquante au Canada.

Ainsi, dans l'assurance sur la vie, la situation est à l'inverse de ce que l'on constate dans d'autres domaines de la vie économique: non seulement des sociétés canadiennes retiennent une forte part des affaires traitées au Canada, mais elles puisent à l'étranger une bonne partie de leurs ressources. Il y a lieu de les citer en exemple à ceux qui croient que l'entreprise canadienne ne peut résister à la concurrence des énormes sociétés américaines disposant de capitaux et de moyens d'action formidables. Si la loi protège l'actionnaire canadien, en empêchant qu'il soit tenté de vendre ses titres à un groupe

plus puissant ou plus actif, elle ne lui donne pas les moyens de résister à la concurrence. C'est lui qui les trouve ou on les trouve pour lui, ce qui revient au même, en organisant la production et la sélection des risques, le placement des fonds et l'administration de l'entreprise suivant les méthodes les plus modernes. Et ainsi, non seulement l'entreprise résiste à la concurrence, mais elle se développe.

G. P.

IV — À la recherche d'un équilibre.

33

Après une lutte très serrée, engagée au sein du *Dominion Board of Underwriters*, la question des commissions en assurance contre l'incendie s'est réglée provisoirement il y a quelques mois, à l'aide d'un nouveau barème simplifié, mais nettement à la hausse.¹ La question était tranchée puisque les membres du *Dominion Board* étaient d'accord bon gré mal gré, mais elle laissait subsister le problème: flottement ou diminution relative du chiffre d'affaires correspondant à une réduction des tarifs, malgré la hausse graduelle des capitaux assurés qui a suivi le développement général des affaires, l'inflation latente, la construction extrêmement active des maisons d'habitation. Ainsi de 1954 à 1955, si les primes acquises sont passées de \$140.000.000 à \$142.000.000, les primes souscrites ont diminué de cent quarante-huit millions de dollars à cent quarante-six, tandis que le rapport des sinistres aux primes passait de cinquante pour cent des primes acquises à cinquante-quatre pour cent, à la faveur d'une augmentation des sinistres, d'environ sept millions de dollars. Tout cela n'est pas catastrophique, loin de là, puisque dans la plupart des cas les résultats sont favorables. Mais il ne faut pas oublier que ceux-ci ont été obtenus à une époque où l'effet des nouveaux barèmes de commission et des réductions de tarif ne s'était pas encore fait sentir entièrement. Si les

¹ Qu'on s'est hâté d'ailleurs de diminuer partiellement pour les polices globales nouvellement créées: commercial property floater, etc. bien qu'elles exigent plus de travail.

sinistres ne diminuent pas, à la faveur du contrat supplémentaire dont les conséquences sont souvent assez inattendues, comme cette explosion due récemment à l'ammoniaque dans une brasserie de Montréal, explosion que n'aurait pas indemnisée la police incendie ordinaire, les résultats pourraient bien devenir nettement défavorables.

34

La bataille reprend, paraît-il, entre les partisans d'une augmentation des commissions destinée à faire face à la concurrence des sociétés indépendantes et ceux qui voudraient simplement diminuer davantage les tarifs et peut-être augmenter légèrement les commissions afin d'essayer d'enlever aux indépendantes, mutuelles ou compagnies à primes fixes, les meilleures affaires qu'elles ont attirées à elles avec une régularité inquiétante. Car il est bien évident que celles-ci ne se sont pas laissées faire et la lutte s'est engagée en dehors du *Dominion Board* et de ses satellites, les syndicats qui jalonnent le Canada de leurs règlements, règles et contrôles divers. Ceux-ci ont eu du plomb dans l'aile depuis quelque temps, bien que la Canadian Underwriters' Association en particulier ait rétabli à la dernière minute un service qui, à l'inquiétude générale, menaçait tout à coup de s'écrouler ou d'être neutralisé. Tout cela crée une atmosphère de poudre et de combat qui serait assez « excitante » (suivant une expression chère à nos amis anglais) s'il ne s'agissait d'affaires qui sont notre gagne-pain. De leur côté, les agents et courtiers assistent de loin à la bataille engagée sous leurs yeux. Certains en profitent pour compenser la perte de primes, due à une réduction des tarifs, par la hausse des commissions et s'en frottent les mains de satisfaction en se disant: allez, Messieurs, vous vous chargez de nos intérêts mieux que nous pourrions le faire nous-mêmes. D'autres sont inquiets. Ils savent qu'on ne joue pas impunément et sans retenue avec les facteurs d'équilibre ou de déséquilibre. Ils se rappellent que quand les concurrents se rendent compte qu'ils n'obtiennent rien de

bon en procédant ainsi, ils se liquent généralement pour revenir à des commissions plus raisonnables. Et alors sans ménagement ils appliquent les nouveaux barèmes avec d'autant plus de rigueur qu'ils ont perdu davantage dans l'intervalle. L'exemple de l'assurance automobile est là pour démontrer que la concurrence ne tient guère devant une inquiétude généralisée. C'est de cela que se rend compte l'élément le plus sain parmi les agents, tout en touchant ce que d'un geste ample on lui distribue sans tenir compte ni de l'effort fait, ni des services rendus, ni du travail exécuté par l'intermédiaire. Chacun est, en effet, traité à peu près sous le seul angle de la production.

35

Il sera intéressant de suivre le progrès des négociations engagées, paraît-il, entre les indépendantes et les syndiquées. C'est un premier indice d'une collaboration qui s'engage généralement lorsque les choses menacent de se gêner.

Et c'est ainsi que dans un domaine où règne la concurrence, on va d'un extrême à l'autre, à la recherche d'un équilibre bien difficile à atteindre et à maintenir.¹

J. H.

¹ Les chiffres cités dans cet article sont ceux des sociétés relevant du contrôle fédéral. Ils représentent, comme on sait, la plus grande partie des affaires traitées.